

Le gouvernement a validé la refonte des exonérations de cotisations sociales patronales

« Les gagnants et les perdants de la refonte des allègements de charges », titre **Les Echos** alors que le gouvernement Bayrou a validé la refonte des exonérations de cotisations sociales patronales en publiant le décret vendredi. Cette refonte maintient des niveaux élevés d'exonérations pour les emplois rémunérés au SMIC ou à des niveaux très proches. Elle supprime en revanche les allègements pour les salaires au-delà de 3 SMIC. L'idée est « de ne pas pénaliser » les secteurs ayant des salariés peu qualifiés mais aussi de « soutenir » les « secteurs à forte valeur ajoutée, comme le secteur industriel », relève une note de l'exécutif. Si la réforme devrait faire des gagnants, les entreprises ayant des salariés parmi les plus qualifiés s'estiment perdantes. « C'est une nouvelle aggravation du coût du travail », déplore ainsi **Laurent Giovachini, le patron de Syntec**. La nouvelle formule de calcul entérinée vendredi n'est pas synonyme de coup de rabot supplémentaire, indiquent plusieurs sources. En revanche, elle instaure une baisse beaucoup plus régulière des exonérations au fur et à mesure de la hausse des salaires. (Les Echos, p.4)